Envoyé en préfecture le 06/05/2025
Reçu en préfecture le 06/05/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 974-249740093-20250506-2025_D_012-AU

DÉCISION DU PRÉSIDENT
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025_D_012 du 6 mai 2025

Service : DGA Ressources et Moyens
Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION "Réalisation de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât"

LE PRÉSIDENT,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi « NOTRE »,

Vu la Loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

Vu la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

Vu la convention AFD CRE 1887 05 K du 27 septembre 2022 pour un appui technique et financier de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une gestion adaptée à l'échelle du bassin versant de la Rivière du Mât,

Considérant la volonté de l'intercommunalité de proposer un programme d'actions et de travaux adapté aux évolutions naturelles des milieux et aux exigences des nouvelles politiques environnementales,

Considérant qu'il convient pour cette opération de solliciter le financement auprès de la Région Réunion,

DÉCIDE

Article 1 : De retenir pour l'opération « Réalisation de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât », le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 06/05/2025
Reçu en préfecture le 06/05/2025
Publié le 06/05/2025
ID : 974-249740093-20250506-2025_D_012-AU

Dépenses		Recettes		
Postes	**Montant**	**Financeur**	**Montant**	**Taux de subvention**
Réalisation de l'étude globale du bassin versant de la Rivière du Mât	736 095,00 €	FEDER	506 680,75 €	68,83 %
		Agence Française Développement	140 000,00 €	19,02%
		CIREST	89 414,25 €	12,15%
TOTAL HT	**736 095,00 €**	**TOTAL HT**	**736 095,00 €**	**100%**
TVA (8,5 %)	62 568,08 €			
TOTAL TTC	**798 663,08 €**			

Article 2 : De solliciter l'intervention financière de la Région Réunion au titre du FEDER conformément au plan de financement ci-dessus présenté.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Réunion au titre de contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa réunion la plus proche.

À SAINT BENOIT, le **06/05/2025**

Signé électroniquement par : Patrice Selly
Date de signature : 06/05/2025
Qualité : Président de la CIREST

Le Président

Patrice SELLY

La date de prise d'effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.